



2.6.7 Adoptions

L'adoption vise à permettre à l'enfant qui ne peut pas vivre avec ses parents biologiques de grandir au sein d'une structure familiale stable, avec un cadre légal clair.

En 2019, 3 744 mineurs ont été adoptés en Allemagne. On distingue les types d'adoption suivants :

Type d'adoption	Part dans l'ensemble des adoptions réalisées en 2019 (N = 3 744)
Adoption nationale classique	30 %
Adoption internationale classique	3 %
Adoption par un beau-parent (internationale ou non)	63 %
Adoption par un membre de la famille (internationale ou non)	4 %